



ARRETE DU MAIRE

N° 2008/81

ARRETE MUNICIPAL N° 2008/81 – REGLEMENTANT LES HORAIRES D’OUVERTURE DU CIMETIERE.

Nous, Jean BARRACHIN, Maire de GUIGNES (Seine-et-Marne),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement du cimetière approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 17 mai 2005,

VU la délibération en date 15 mai 2008, par laquelle le Conseil Municipal a donné son accord pour fixer les horaires d’ouverture du cimetière,

ARRETONS

Article 1^{er} : Annule l’arrêté du 3 octobre 2006.

Article 1er : Les horaires d’ouverture du cimetière sont les suivants :

du 1 ^{er} novembre au 31 mars ouverture tous les jours de	8 h. à 16 h 30
du 1 ^{er} avril au 31 octobre ouverture tous les jours de	8 h. à 19 h

Article 2 : Ces horaires seront appliqués à compter du 1^{er} juillet 2008.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le :
de la Publication le :

Fait à Guignes, le 26 mai 2008

Jean BARRACHIN
Maire